



COVID-19 Mesures de prévention en kite

pour la reprise des activités liées à la pratique libre au Québec

En cohérence avec la situation de la COVID19 au Québec, la Fédération Québécoise de Kite vous propose des mesures de prévention basées sur les directives gouvernementales de la santé publique ; soit le respect de la distanciation sociale de deux mètres ainsi que l'application de mesures d'hygiène de base.

En plus de divers liens utiles vers les sources d'information des instances gouvernementales, vous retrouverez à la fin de ce guide plusieurs références complètes en ce qui a trait à la reprise des activités de plein air au Québec. Les mesures de déconfinement proposées ci-dessous se veulent accessibles à tous et s'appliquent spécifiquement à la pratique libre du kite dans la province. Sont également incluses certaines mesures s'adressant principalement aux clubs et aux regroupements d'adeptes de kite.

Face à ce contexte pandémique, il est primordial que chacun de nous adopte de nouvelles habitudes pour assurer un retour sécuritaire sur les sites de pratique.

Bon retour sur l'eau, et bon vent à tous.

POUR LES CLUBS ET REGROUPEMENTS



- Privilégier les rencontres et assemblées générales virtuelles.
- Réduire les activités qui nécessitent une proximité physique.
- Mettre en place un protocole sanitaire et de distanciation pour permettre l'utilisation des structures destinées à l'accueil des membres lors de la pratique libre.
- Utiliser l'affichage pour sensibiliser les membres.
- Garder les membres du club informés des normes et mesures en vigueur.

POUR TOUS LES KITEURS



- Maintenir en tout temps une distanciation sociale de deux mètres hors de l'eau et sur l'eau.
- Se laver les mains avec du savon pendant au moins 20 secondes avant et après vos activités.
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool en l'absence d'eau et de savon (garder une bouteille à proximité).
- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche ;
- Suivre les mesures mises en place par les structures d'accueil des sites, s'il y a lieu.
- S'interdire de sortir en présence de symptômes du CORONAVIRUS.
- Le covoiturage est non recommandé afin de maintenir la distanciation sociale.
- Respecter les normes en vigueur en ce qui a trait aux déplacements autorisés entre les régions.
- Prioriser les sites de pratique moins achalandés.
- Naviguer prudemment afin d'éviter les blessures et ainsi, ne pas alourdir le système de santé.



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KITE

POUR PLUS D'INFORMATIONS

FEDERATIONKITE.CA

✉ | info@federationkite.ca

f | Fédération Québécoise de Kite

☎ | 418-290-0835

REFERENCES:

Mise à jour 20 mai 2020

Reprise graduelle des activités – Gouvernement du Québec
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reprise-graduelle-activites-mesures-ralentissement-covid19/>

Pour une réunion ou une assemblée générale en ligne réussie
<http://federationkite.ca/app/uploads/2020/05/ca-aga-virtuelles.pdf>

Déplacements autorisés entre régions
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deplacements-regions-villes-covid19/>

Informations générales sur la maladie à coronavirus (COVID-19)
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c53182>